



INSTITUT DE FORMATION YVES CHABRIER

Au service de l'Expert Comptable et du Commissaire aux Comptes

VOS FORMATIONS

2013

2014

Les Présidents



Laurent CLERMONT

*Président de l'Institut de Formation
Yves Chabrier*



Luc TOMATI

*Président du Conseil Régional
de l'Ordre des Experts Comptables
d'Auvergne*



François HOSPITAL

*Président de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Riom*

Les membres des commissions formations

Commission Formation de l'Ordre des Experts Comptables d'Auvergne

Laurent CLERMONT

*Président de la Commission Régionale
de Formation de l'Ordre*

Membres : Valéry BOUBET
Nathalie CARRAT
Bruno CHATARD
Roger IMBERDIS
Augustin MAISONNEUVE
Richard MASURIER
Cécile MIARD
Nathalie MOURLON
Marc REGNOUX

Commission Formation de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Riom

Jean-François TRENTESAUX

*Président de la Commission Régionale
de Formation de la Compagnie*

Membres : Stéphane FAURE
Arnaud TRASSOUDAINÉ

Permanentes de l'IFYC



Maïmouna CARVALHO

Assistante Formation



Anne-Sophie RICHARD

*Chargée de développement
Formation*



Pour cette nouvelle campagne 2013-2014, l'IFYC a souhaité vous proposer une programmation qui réponde à vos remarques et à vos suggestions faites au cours de cette année. En plus de ce nouveau format de catalogue, vous trouverez de nouveaux thèmes de formation éligibles au plan de formation et au droit individuel à la formation (DIF), vous donnant ainsi les moyens de répondre à vos obligations de formation. La délocalisation des séminaires est un peu plus importante cette année. Vous constaterez que des séminaires sont organisés sur tous les départements de notre région.

Dans le cadre d'un partenariat avec la région Centre, d'autres thèmes programmés par l'IFREC (IRF d'Orléans), vous sont également proposés dans ce catalogue.

La grande nouveauté de cette année est la mise en place des parcours de formation labellisés, qualifiants, à destination de vos collaborateurs. Ces formations ont pour objectif de concrétiser un projet professionnel en adéquation avec les besoins de l'entreprise en développant les compétences de votre collaborateur et sécurisant ses acquis par une certification.

Fort de leurs succès vous trouverez cette année encore : une importante diversité de formations accessibles en e-learning – une sélection de 9 stages répondant à l'obligation de journée libre des stagiaires et la programmation du parcours d'été en juillet. Ce parcours d'été vous est proposé en 2013 pour la troisième année et nous souhaitons que sa programmation soit pérenne. Il sera donc proposé également en juillet 2014.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les séminaires homologués. Ces deux dernières années, le **nombre d'heures de formation homologuées** par le Comité Scientifique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes **ne correspond pas forcément à la durée totale de la formation**. Vous pouvez trouver le nombre d'heures de formation homologuées sur les attestations de fin de formation. Au moment de la diffusion du catalogue, nous ne connaissons que certains intitulés des séminaires homologués, d'autres thèmes peuvent être homologués en cours de campagne. ■

Laurent CLERMONT



Luc TOMATI



François HOSPITAL



Gestion de votre plan de formation, nous vous accompagnons

Grâce à une expérience et à des outils spécifiques, l'IFYC vous accompagne dans la construction et la formalisation de votre plan de formation.

A l'occasion d'échanges, lors de rencontres, nous vous assistons dans votre réflexion et dans la gestion globale de vos actions de formation. Nous mettons en place un service, personnalisé et adapté aux spécificités de votre cabinet, mais également à votre besoin d'assistance et de conseil.

Ce service a été créé pour vous permettre :

- d'optimiser votre temps consacré à la formation
- de disposer d'un confort d'organisation dans la mise en œuvre de vos actions
- d'avoir des outils pour gérer votre plan de formation et votre budget

Cet accompagnement est réalisé en toute confidentialité au sein de votre cabinet.

Pour plus de renseignement ou pour convenir d'un RDV :

Anne-Sophie RICHARD

04.73.28.55.55 – asrichard@auvergne.experts-comptables.fr

Séminaires en intra

L'IFYC est à votre disposition pour organiser vos actions de formation en intra !

Des séminaires dans votre cabinet, à la date qui vous convient.

Un large choix de thèmes de formation :

- Les séminaires programmés dans ce catalogue
- Les séminaires proposés par le CFPC ou la CNCC Formation
- Tout autre thème relatif à la vie du cabinet et à son environnement

Pour plus de renseignement

Maïmouna CARVALHO

04.73.28.55.55 – mcarvalho@auvergne.experts-comptables.fr



Nouveautés	6
Les parcours labellisés	10
E-learning	12
Programmation Expertise comptable (y compris collaborateurs)	14
Programmation Commissariat aux comptes (y compris collaborateurs)	18
Programmation Stagiaires	19
Obligations formation	20
Modalités de prise en charge et de financement	22
Conditions générales de vente	24
Règlement intérieur	25
Notes	26
Bulletin d'inscription	27



LE STATUT SCOP : SES PARTICULARITÉS ET SON ORIGINALITÉ

Expert-Comptable - Collaborateur 390 € HT

- **Date :** 30 Septembre 2013
- **Objectifs :** - Approfondir les spécificités fiscales des Scop
- Maîtriser la répartition des excédents nets de gestion
- Présenter les atouts du statut dans les schémas de reprise transmission

ACTUALITÉS JURISPRUDENTIELLES ET DOCTRINALES D'UNE ASSURANCE-VIE

Expert-Comptable 390 € HT

- **Date :** 21 Octobre 2013
- **Objectifs :** - Avoir une vision globale de l'assurance-vie
- Connaître le droit de créance du souscripteur
- Maîtriser la créance du bénéficiaire

EXCEL AU SERVICE DE VOS MISSIONS

Tout public 300 € HT

- **Date :** 10 Février 2014
- **Objectifs :** - Utiliser efficacement les fonctions d'Excel
- Appliquer ces fonctions sur les dossiers
- Maîtriser les astuces qui permettent de gagner du temps

RÉUSSIR SA RELATION CLIENT DÈS L'ACCUEIL

Collaborateur 300 € HT

- **Date :** 7 Octobre 2013
- **Valeur Ajoutée :** Faire prendre conscience de l'importance de l'accueil et du rôle de chacun dans la relation client.
- **Objectifs :** - Accueil en face à face
- Accueil téléphonique
- Maîtriser le langage téléphonique
- Contribuer à la valorisation de l'image de marque du cabinet

DÉVELOPPER SON ÉCOUTE CLIENT POUR GAGNER EN EFFICACITÉ COMMERCIALE

Collaborateur 300 € HT

- **Date :** 11 Février 2014
- **Objectifs :** - Développer son écoute active pour :
- Déceler les besoins et les attentes des clients
- Proposer de nouvelles missions et prestations adaptées à leurs besoins
- Augmenter la satisfaction client



INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE : VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Expert-Comptable

390 € HT

- **Date :** 4 novembre 2013
- **Objectifs :**
 - S'approprier les concepts et acquérir les méthodes de l'intelligence économique dans un objectif de développement économique
 - Pouvoir initier une démarche d'intelligence économique dans son cabinet
 - Découvrir les concepts de gestion des connaissances
 - Acquérir une méthode de recherche d'information et de veille
 - S'initier au lobbying
 - Apprendre à protéger son entreprise
 - Identifier ses points de vulnérabilité
 - Apprendre à réduire les faiblesses identifiées ou à les manager
 - Découvrir les risques informatiques spécifiques
 - Manager sa réputation sur les réseaux sociaux
 - Structurer une offre de conseil



LA COMPTABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC LOCAL : LA COMPRENDRE POUR MIEUX L'AUDITER

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

390 € HT

- **Date :** 30 Octobre 2013
- **Objectifs :**
 - Connaître la comptabilité du secteur public local
 - Être capable d'auditer la comptabilité du secteur public local

OSER PARLER D'ARGENT : DÉFENDEZ VOTRE PRIX DE VENTE

Expert-Comptable et collaborateur de haut niveau

390 € HT

- **Date :** 12 novembre 2013
- **Objectifs :**
 - Savoir être plus à l'aise pour parler « d'argent », modifier la perception (très négative) de la vente
 - Savoir structurer la démarche commerciale amenant à la vente
 - Savoir démontrer combien il est important d'annoncer, de justifier et de défendre un prix

CONSEILLER VOS CLIENTS À PARTIR DE SES DÉCLARATIONS FISCALES

Expert-Comptable et

collaborateur de haut niveau

390 € HT

- **Date :** 10 octobre 2013
- **Objectifs :**
 - Connaître les règles fiscales de détermination de l'impôt sur le revenu et l'ISF
 - Approfondir la connaissance des déclarations de revenus et de ses nombreuses annexes
 - Connaître les différents moyens d'optimisation fiscale pour conseiller son client
 - Proposer une check List de contrôle et un exemple de rapport

ENJEUX SEPA : COMMENT SÉCURISER VOS PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS BANCAIRES AU 1^{ER} FÉVRIER 2014

Expert-Comptable et collaborateur de haut niveau

195 € HT

- **Date :** 28 juin 2013 - 26 Septembre 2013
Matin ou après-midi
- **Objectifs :**
 - Connaître les textes réglementaires
 - Prendre conscience des enjeux et des impacts du SEPA
 - Maîtriser les changements dans l'entreprise
 - Sauvegarder sa trésorerie le 1^{er} février 2014
 - A l'issue du séminaire, les participants se seront appropriés la norme SEPA et seront capables de conseiller leurs clients et de la mettre en place dans leur cabinet

LE CLOUD : OPPORTUNITÉ ET APPROCHE PAR LES RISQUES

Expert-Comptable et collaborateur de haut niveau

390 € HT

- **Date :** 27 janvier 2014
- **Objectifs :**
 - Connaître ce que recouvre la notion de «Cloud»
 - Savoir identifier les principes de solutions en mode «Cloud»
 - Maîtriser les nouveaux termes technologiques : Cloud, Saas, plateformes hébergées...
 - Identifier les opportunités du «Cloud» pour son cabinet et pour ses clients
 - Connaître les risques en matière de «Cloud»
 - Structurer sa réflexion pour définir la stratégie informatique de son cabinet

EFFICACITÉ ET PRODUCTIVITÉ DES SOURCES DOCUMENTAIRES

Expert-Comptable - Collaborateur

390 € HT

- **Date :** 28 janvier 2014
- **Objectifs :**
 - Savoir identifier les sources documentaires adaptées au cabinet et à ses clients
 - Connaître l'importance de la documentation dans le traitement d'un dossier
 - Maîtriser les bases d'une gestion documentaire performante
 - Organiser la documentation au sein du cabinet
 - Utiliser le Web pour assurer la veille documentaire pour son cabinet et pour ses clients

ÊTRE OPÉRATIONNEL : SAVOIR RÉDIGER LES DIFFÉRENTES CLAUSES DES CONTRATS DE TRAVAIL : ATELIER PRATIQUE

Collaborateur

300 € HT

- **Date :** 5 novembre 2013
- **Intérêt :** Ce séminaire est consacré aux apports complémentaires sur les modalités pratiques de mise en œuvre.
- **Objectifs :**
 - Savoir aider le client dans la gestion administrative de l'embauche
 - Savoir rédiger le contrat à durée indéterminée
 - Savoir rédiger le contrat de travail à temps partiel
 - Savoir rédiger le contrat à durée déterminée





ÊTRE OPÉRATIONNEL : SAVOIR MENER UNE PROCÉDURE DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL : ATELIER PRATIQUE

Collaborateur

300 € HT

- **Date :** 19 décembre 2013
- **Intérêt :** Ce séminaire est consacré aux apports complémentaires sur les modalités pratiques de mise en œuvre.
- **Objectifs :**
 - Savoir aider le client dans la gestion administrative des départs
 - Savoir identifier les motifs de rupture
 - Savoir mettre en place les calendriers de suivi des procédures
 - Savoir rédiger les différents documents de rupture

APPLICATION DE LA LOI DE FINANCES 2014 : CONSEILLER SON CLIENT

*Expert-Comptable et
collaborateur de haut niveau*

390 € HT

- **Date :** 23 janvier 2014
- **Objectifs :**
 - Connaître les principes généraux comptables et fiscaux suite à la loi de finances 2014
 - Être capable de mettre en pratique les éléments de la loi de finances au sein du cabinet en maîtrisant les contraintes d'application formelles

DÉVELOPPER VOTRE EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX

*Expert-Comptable et
collaborateur de haut niveau*

390 € HT

- **Date :** 13 Janvier 2014
- **Objectifs :**
 - Connaître toutes les fonctionnalités des réseaux sociaux
 - Apprécier l'exploitation au profit du cabinet et de son développement
 - Identifier les risques potentiels
 - Mesurer le coût et l'implication
 - Découvrir et utiliser certains réseaux sociaux généralistes : Twitter, Facebook, Viadeo, YouTube ... ou professionnel : Pacioli



Les parcours ont pour objectif **de certifier les connaissances** théoriques et techniques acquises sur des domaines de formation ciblés et de **valoriser ainsi le savoir-faire** du collaborateur. Ils **professionnalisent** vos collaborateurs à travers l'acquisition d'une pratique, le perfectionnement des connaissances et une spécialisation. A l'issue de la formation, si le collaborateur a satisfait aux conditions de validation, un certificat lui est remis, attestant de ses compétences acquises.

Conditions d'accès aux parcours

Pour optimiser les chances d'obtention du certificat, une première sélection s'effectue sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation adressés à l'IFYC. Puis dans un second temps, un questionnaire d'évaluation des connaissances est prévu (15 questions).

Ces mesures permettent de constituer des groupes homogènes.

Évaluation des parcours

Les parcours comptent deux niveaux de contrôle :

- un test à la fin de chaque module (durée 10 minutes)
- une évaluation finale à partir d'un cas pratique (durée 3h30)

Financement

Les parcours représentent un investissement important pour le cabinet, tant en termes de temps que de budget.

Ces parcours peuvent être pris en charge selon certaines conditions au titre des périodes de professionnalisation pour partie et pour autre au titre du plan de formation.

Pour plus d'informations sur les prises en charge ou pour une estimation, contacter l'IFYC.



PARCOURS SOCIAL

Devenir collaborateur confirmé en paie

8 JOURS
2 400 € HT

Public :

Ce parcours s'adresse à des collaborateurs ayant 2 à 3 ans d'expérience dans l'établissement de la paie et des déclarations sociales les plus courantes.

Objectifs :

- Se perfectionner et devenir autonome dans le traitement d'un dossier paie.
- Être capable de mettre en place les processus de sécurisation d'un dossier paie.
- Être capable d'établir le lien entre bulletin de paie et principaux événements de la vie du contrat de travail.
- Être capable de traiter les principales difficultés du niveau supérieur de la paie. (temps de travail, absences rémunérées ou non, retraite supplémentaire et prévoyance complémentaire).
- Être capable de traiter les secteurs particuliers par le biais de l'étude approfondie de deux secteurs.

Dates : 5-6 Décembre 2013 / 6-7 Février 2014 / 24-25 mars 2014 / 17-18 avril 2014

PARCOURS JURIDIQUE

Devenir collaborateur juridique : assurer le suivi annuel

6 JOURS
1 800 € HT

La mission juridique, permet de répondre à l'attente des clients et d'assurer un axe de développement des cabinets. Toutefois, évoluant dans un cadre très règlementé, elle suppose une bonne connaissance de la législation par les collaborateurs pour éviter la mise en cause de la responsabilité du cabinet.

Ce parcours permet d'acquérir la culture juridique de base nécessaire pour assurer les formalités les plus courantes liées à la vie des entreprises ainsi que le suivi juridique annuel.

Public :

Ce parcours s'adresse à des collaborateurs sans connaissance juridique préalable.

Objectifs :

- S'initier aux principes juridiques relatifs à la constitution, au fonctionnement et à la dissolution des sociétés.
- Maîtriser et garantir le respect des formalités juridiques courantes attachées à la vie des entreprises et des sociétés.
- Savoir organiser et assurer la tenue des dossiers juridiques permanents et annuels, notamment, concevoir les plannings, rétro-plannings dans le cadre de l'approbation des comptes annuels.
- Maîtriser la gestion du temps en vue du respect des diverses échéances juridiques.

Dates : 16-17 janvier 2014 / 18-19 février 2014 / 20-21 mars 2014

Présentation

La formation traditionnelle, en présentiel, peut montrer quelques limites telles que la gestion des agendas, les déplacements, la fatigue, le coût !

L'e-learning, se caractérise par :

- Une liberté de travail d'acquisition du savoir : n'importe où, n'importe quand, à son rythme, sans déplacement, donc sans coût supplémentaire ;
- L'acquisition du savoir-faire et du savoir être par des modules innovants, exposés et témoignages vidéo, saynètes de mise en situation, cas pratiques, lien avec des sources documentaires ;
- La validation des connaissances par des mises en situation, auto-évaluations et maintien de l'accès aux supports pendant une durée appropriée,
- Un tutorat dédié par des spécialistes du domaine.

L'e-learning s'adapte parfaitement aux contraintes de l'exercice libéral et aux modes de vie actuels : nomadisme, vie en réseau, mode « asynchrone », etc...

Conditions de vente

Concernant les formations e-learning, aucune subrogation de paiement auprès de votre OPCA ne pourra être effectuée. Dès règlement de l'inscription, une facture acquittée sera délivrée au client afin qu'il obtienne une prise en charge auprès de son OPCA.



Le catalogue 2013-2014 propose 26 titres de formations e-learning, pour les collaborateurs et les professionnels de l'expertise comptable :

Expert-comptable			
Responsabilité du professionnel comptable indépendant		14 heures	12 mois 484,00 €
Nouveau référentiel, nouvelles normes professionnelles : ce qui change		7 heures	12 mois 250,00 €
Les professionnels du chiffre et de l'audit face au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme		14 heures	12 mois 484,00 €
La Holding : un outil d'optimisation à maîtriser		7 heures	3 mois 276,00 €
L'audit de la tva intracommunautaire		7 heures	3 mois 276,00 €
Décrypter les clauses juridiques de contrats particuliers		7 heures	3 mois 276,00 €
Maîtriser les fondamentaux du management au quotidien		21 heures	3 mois 750,00 €
Développer ma capacité à négocier		21 heures	3 mois 750,00 €
Retraite collective : article 83		2 heures	3 mois 98,00 €
Retraite collective : article 39		2 heures	3 mois 98,00 €
Cumul emploi retraite : maîtriser pour optimiser		3 heures	3 mois 147,00 €
Passif social et IFC		2 heures	3 mois 98,00 €
Santé et prévoyance collective : sécuriser vos dossiers		5 heures	3 mois 245,00 €
Départ en retraite : maîtriser pour optimiser (le rachat de trimestre...)*		3 heures	3 mois 147,00 €
Epargne salariale : le perco*		3 heures	3 mois 147,00 €
TNS : Les contrats MADELIN*		2 heures	3 mois 98,00 €
Actualité de la relation banque entreprise cabinet*		7 heures	3 mois 276,00 €
Collaborateur			
Fiscalité - Prérequis		7 heures	3 mois 250,00 €
Droit Civil - Prérequis		7 heures	3 mois 250,00 €
Droit des sociétés - Prérequis		7 heures	3 mois 250,00 €
Comptabilité - Prérequis		7 heures	3 mois 250,00 €
Social - Prérequis		7 heures	3 mois 250,00 €
Collaborateur débutant : la profession expliquée en 10 points		7 heures	3 mois 250,00 €
Le collaborateur face au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme		4 heures	12 mois 245,00 €
Cotisations TNS: Maîtriser les calculs et les régularisations		5 heures	3 mois 245,00 €
Avantages en nature : identifier, sécuriser et conseiller		3 heures	3 mois 147,00 €

*Disponible à partir d'octobre 2013



EXERCICE PROFESSIONNEL

Expert-Comptable

Les professionnels du chiffre et de l'audit face au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme		12 décembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Organiser le cabinet pour se préparer au contrôle qualité de la profession		17 septembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Les attestations particulières de l'expert-comptable dans le nouveau référentiel normatif		26 septembre 2013 Matin	CLERMONT-FD	195,00 €
Les attestations particulières de l'expert-comptable dans le nouveau référentiel normatif		27 septembre 2013 Après-midi	MOULINS	195,00 €
Les attestations particulières de l'expert-comptable dans le nouveau référentiel normatif		23 septembre 2013 Après-midi	AURILLAC	195,00 €
Les attestations particulières de l'expert-comptable dans le nouveau référentiel normatif		25 septembre 2013 Après-midi	LE PUY-EN-VELAY	195,00 €
Le manuel de procédures du cabinet d'expertise comptable : obligation du nouveau référentiel normatif		21 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Le nouveau référentiel normatif et déontologique du professionnel de l'expertise comptable		22 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €

REVISION ET COMPTABILITE

Expert-Comptable

Les avantages au personnel : recensement, évaluation, traitement comptable et suivi, appréciation des risques		11 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Comptabilités dématérialisées : organiser, sécuriser et satisfaire aux contrôles		8 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €

Collaborateur

Arrêter les comptes annuels 2013 : évolutions et nouveautés		16 décembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Arrêter les comptes annuels 2013 : évolutions et nouveautés		17 décembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
La vente sur internet : aspects comptables, juridiques et fiscaux		12 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Efficacité et productivité des sources documentaires		28 janvier 2014	CLERMONT-FD	300,00 €
Optimiser le traitement des dossiers des TPE		6 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Organiser, déléguer, superviser les dossiers clients		4 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Révision des comptes, pertinence des contrôles		15 octobre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €

CONSEIL - GESTION

Expert-Comptable

La pratique de la loi de sauvegarde des entreprises : prévention des difficultés des entreprises		28 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Développer et facturer le conseil de direction		8 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Monter un business plan		5 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Audits d'acquisition dans les PME		22 janvier 2014	ORLEANS	IFREC*
Intelligence économique : vecteur de développement et de sécurité économique		4 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €

Collaborateur

Faire parler le bilan de la petite entreprise		14 octobre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
La mission d'assistance à la création d'entreprise		14-15 novembre 2013	CLERMONT-FD	515,00 €

*Pour toute inscription, se rapprocher de l'IRF d'Orléans (IFREC)

JURIDIQUE

Expert-Comptable

Actualisation en droit des sociétés	◀ HOMOLOGUÉ	17 février 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Actualisation en droit des sociétés	◀ HOMOLOGUÉ	18 février 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Actualisation en droit des sociétés	◀ HOMOLOGUÉ	19 février 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Missions auprès des associations : aspects juridiques et fiscaux		3 décembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Missions auprès des groupes de sociétés : aspect juridique et pénal	◀ HOMOLOGUÉ	19 décembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
La société par actions simplifiées (SAS) : opportunités et risques	◀ HOMOLOGUÉ	21 février 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Pratique de la société civile : maîtriser les difficultés	◀ HOMOLOGUÉ	18 décembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Le statut Scop, ses particularités et son originalité		30 septembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €

Collaborateur

Identifier et formaliser les conventions réglementées		10 décembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
5 à 10 questions juridiques à maîtriser en droit des affaires		29 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €

FISCALITE

Expert-Comptable

Loi de Finances 2014	◀ HOMOLOGUÉ	24 janvier 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Loi de Finances 2014	◀ HOMOLOGUÉ	29 janvier 2014	AURILLAC	390,00 €
Loi de Finances 2014	◀ HOMOLOGUÉ	29 janvier 2014	LE PUY-EN-VELAY	390,00 €
Actualisation des connaissances en droit fiscal sur 4 demi-journées		30 octobre 2013 6 février 2014 24 av. - 26 juin 2014	CLERMONT-FD	630,00 €
Actualisation des connaissances en droit fiscal sur 4 demi-journées		31 octobre 2013 7 février 2014 25 av. - 27 juin 2014	AURILLAC	630,00 €
Changement de régime fiscal : opportunités et difficultés	◀ HOMOLOGUÉ	25 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Comprendre et maîtriser l'intégration fiscale		14-15 oct. 2013	CLERMONT-FD	740,00 €
Missions auprès des groupes de sociétés : aspect fiscal		11 mars 2014	ORLEANS	IFREC*
De la Fusion à la TUP : Maîtriser fiscalement les restructurations	◀ HOMOLOGUÉ	4 décembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Détecter les risques fiscaux de l'entreprise	◀ HOMOLOGUÉ	27 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
ISF : prenez les bonnes options		18 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Les sociétés civiles de gestion immobilière : intérêts et difficultés		9 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Fiscalité des constructeurs et marchands de biens	◀ HOMOLOGUÉ	24 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Fiscalité immobilière : approfondissement et particularités	◀ HOMOLOGUÉ	16 décembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Innovation et recherche : profitez des opportunités fiscales		15 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Audit fiscal de la SCI de gestion et des schémas d'ingénierie patrimoniale		En cours de programmation	BRIOUDE	390,00 €
Application de la loi de finances 2014 : conseiller son client	◀ NOUVEAUTÉ	23 janvier 2014	CLERMONT-FD	390,00 €

Collaborateur

Loi de finances 2014		3 février 2014	CLERMONT-FD	300,00 €
Loi de finances 2014		4 février 2014	CLERMONT-FD	300,00 €
Maîtriser le formalisme fiscal pour prévenir les sanctions		17 octobre 2013	AURILLAC	300,00 €
Maîtriser les difficultés de la détermination du résultat fiscal BIC/IS		22 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Impôt sur le revenu : comprendre et préparer la déclaration		20 février 2014	ST POURCAIN	300,00 €
Impôt sur le revenu : comprendre et préparer la déclaration		28 février 2014	BRIOUDE	300,00 €
Initiation à la fiscalité des TPE / PME		24 octobre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Les sociétés civiles de gestion immobilière : aspects juridiques, fiscaux et comptables		25 octobre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €

*Pour toute inscription, se rapprocher de l'IRF d'Orléans (IFREC)



SOCIAL

Expert-Comptable

Actualités sociales	12 février 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Actualités sociales	13 février 2014	AURILLAC	390,00 €
Actualités sociales	27 février 2014	LE PUY-EN-VELAY	390,00 €
Rémunération ou dividendes : quelle stratégie pour 2013-2014 ?	23 janvier 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Supervision et sécurisation du secteur paie en cabinet	7 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €

Collaborateur

Pratique de la paye : spécificités du bâtiment et travaux publics	21 octobre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Pratique de la paye : spécificités du secteur du transport	8 octobre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Actualité de la paye	7 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Pratique de la paye : secteur agricole	25 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Actualités sociales	19 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Etre opérationnel : savoir rédiger les différentes clauses des contrats de travail : atelier pratique	 5 novembre 2013	MONTLUCON	300,00 €
Etre opérationnel : savoir mener une procédure de rupture du contrat de travail : atelier pratique	 19 décembre 2013	SAINT-FLOUR	300,00 €

MANAGEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Expert-Comptable

Développer le chiffre d'affaires et le portefeuille clients du cabinet : 25 actions de marketing opérationnel	9 janvier 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Oser parler d'argent : défendez votre prix de vente	 12 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €

Collaborateur

Développer son écoute client pour gagner en efficacité commerciale	11 février 2014	CLERMONT-FD	300,00 €
Réussir la relation client dès l'accueil	7 octobre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €
Perfectionnez vos écrits professionnels	21 novembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €

FLASH

Expert-Comptable

Enjeux du SEPA : comment sécuriser vos prélèvements et virements bancaires le 1 ^{er} février 2014	 28 juin 2013 Matin ou après-midi	CLERMONT-FD	195,00 €
Enjeux du SEPA : comment sécuriser vos prélèvements et virements bancaires le 1 ^{er} février 2014	 26 septembre 2013 Matin ou après-midi	CLERMONT-FD	195,00 €

FORMATION AGRICOLE

Expert-Comptable

Actualité fiscale et juridique « agricole »	 8 janvier 2014	CLERMONT-FD	440,00 €
---	--	-------------	----------

SECTEUR

Expert-Comptable

La comptabilité du secteur public local : la comprendre pour mieux l'auditer		30 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Traiter un dossier pharmacie		25 novembre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €

Collaborateur

Traiter un dossier bâtiment		7 janvier 2014	CLERMONT-FD	300,00 €
Traiter un dossier bar, presse, tabac		9 janvier 2014	CLERMONT-FD	300,00 €
Traiter un dossier profession libérale (BNC)		3 décembre 2013	CLERMONT-FD	300,00 €

PARCOURS LABELISES

Expert-Comptable

Missions auprès des groupes de sociétés	7 et 8 oct. 2013 19 et 20 nov. 2013 2 et 3 déc. 2013 21 et 22 janv. 2014 11 et 12 fév. 2014	PARIS	5 500,00 €* NC*
Approche globale de la valeur des PME : aspects financiers et capital immatériel	Courant 2014	PARIS	NC*

Collaborateur

Devenir collaborateur juridique : assurer le suivi annuel (6 jours)	16-17 janvier 2014 18-19 février 2014 20-21 mars 2014	CLERMONT-FD	1 800,00 €
Devenir collaborateur confirmé en paie (8 jours)	5-6 décembre 2013 6-7 février 2014 24-25 mars 2014 17-18 avril 2014	CLERMONT-FD	2 400,00 €

MARCHES DES PARTICULIERS

Expert-Comptable

Actualités jurisprudentielles et doctrinales d'une assurance-vie		21 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Conseiller vos clients à partir de ses déclarations fiscales		10 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Pacte Dutreil		En cours de programmation	CLERMONT-FD	390,00 €

SYSTÈME D'INFORMATION ET SECURITE INFORMATIQUE

Expert-Comptable

Les téléprocédures fiscales, sociales et bancaires		28 octobre 2013	CLERMONT-FD	390,00 €
Evaluer le système d'information de la PME		16 janvier 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Le cloud : opportunité et approche par les risques		27 janvier 2014	CLERMONT-FD	390,00 €
Développer votre efficacité professionnelle grâce aux réseaux sociaux		13 janvier 2014	CLERMONT-FD	390,00 €

Collaborateur

EXCEL au service de vos missions		10 février 2014	CLERMONT-FD	300,00 €
----------------------------------	---	-----------------	-------------	----------

* Pour toute inscription, se rapprocher du CFPC

ACTUALITÉ - EVÉNEMENT			
Actuel 2013	5 novembre 2013	AURILLAC	500,00 €
Actuel 2013	6 novembre 2013	LE PUY-EN-VELAY	500,00 €
Actuel 2013	6 novembre 2013	CLERMONT-FD	500,00 €
Actuel 2013	7 novembre 2013	VICHY	500,00 €
Actuel 2013	10 décembre 2013	CLERMONT-FD	500,00 €
Actuel 2013	7 janvier 2014	CLERMONT-FD	500,00 €
Arrêtés des comptes 2013 - Aspects comptables et fiscaux	17 décembre 2013	CLERMONT-FD	466,00 €
Arrêtés des comptes 2013 - Aspects comptables et fiscaux	4 février 2014	CLERMONT-FD	466,00 €
AUDIT			
Auditer l'annexe des comptes annuels	21 janvier 2014	CLERMONT-FD	441,00 €
L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre	14 novembre 2013	AURILLAC	392,00 €
L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre	11 décembre 2013	MONTLUÇON	392,00 €
CADRE JURIDIQUE DE LA MISSION DU CAC			
Le CAC face à la prévention et aux traitements des difficultés	2 décembre 2013	CLERMONT-FD	466,00 €
La place de la loi et du règlement dans la mission du CAC	19 novembre 2013	CLERMONT-FD	392,00 €
Focus sur certaines infractions pénales	20 décembre 2013	CLERMONT-FD	466,00 €
LES CYCLES			
Auditer les cycles achats et ventes	26 novembre 2013	CLERMONT-FD	441,00 €
L'auditeur face aux difficultés de reconnaissance des produits	13 décembre 2013	CLERMONT-FD	392,00 €
DÉONTOLOGIE ET NORMES			
Mettre en œuvre la NEP PE - Concilier un travail de qualité et un budget limité	23 octobre 2013	CLERMONT-FD	441,00 €
Les NEP relatives à l'audit : revoir les textes fondamentaux	29 novembre 2013	CLERMONT-FD	441,00 €
LES COMPTES CONSOLIDÉS			
Participer pour la 1ère fois à l'audit des comptes consolidés	14 janvier 2014	CLERMONT-FD	466,00 €
Audit des comptes consolidés : les difficultés	15 janvier 2014	CLERMONT-FD	466,00 €
COMMISSARIATS AUX APPORTS OU À LA FUSION , EVALUATION			
L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes. Niveau 1 : Acquérir les fondamentaux	16 octobre 2013	CLERMONT-FD	496,00 €
L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes. Niveau 2 : Approfondir les méthodes d'évaluation	27 novembre 2013	CLERMONT-FD	496,00 €
LES ASSOCIATIONS			
L'environnement et les spécificités des associations, fondations et fonds de dotation	20 novembre 2013	CLERMONT-FD	466,00 €
Secteur social, médico social et sanitaire : l'audit légal des associations et fondations	19 décembre 2013	CLERMONT-FD	496,00 €
LES ATELIERS CNCC			
L'analyse des risques dans le secteur du BTP	13 novembre 2013	CLERMONT-FD	466,00 €
L'analyse des risques dans le secteur du NEGOCE	29 octobre 2013	CLERMONT-FD	466,00 €
COLLABORATEURS			
Actuel 2013	22 octobre 2013	CLERMONT-FD	441,00 €
Le chef de mission au cœur de l'audit : 15 situations pratiques	18 octobre 2013	CLERMONT-FD	441,00 €

Cette année encore, l'IFYC vous propose une sélection de formations, vous permettant de valider vos journées libres dans le cadre de votre stage d'expertise comptable.

Nous vous rappelons que :

- les stagiaires de première année doivent suivre 1 journée,
- ceux de deuxième année, 2 journées,
- ceux de troisième année, 1 journée.

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription disponible en dernière page de ce catalogue. **Afin de bénéficier du tarif réservé aux journées libres, n'oubliez pas d'indiquer votre statut stagiaire** ainsi que les éléments nécessaires à la facturation (prise en charge cabinet ou OPCA). Vos inscriptions devront nous être transmises au plus tard le 30 septembre 2013.

Vous devrez ensuite impérativement envoyer à l'Ordre de Experts Comptables l'attestation de suivi de la formation avant la fin de l'année civile afin de valider cette formation.

EXERCICE PROFESSIONNEL			
Les professionnels du chiffre et de l'audit face au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme	12 décembre 2013	CLERMONT-FD	177,68 €
REVISION ET COMPTABILITE			
Comptabilités dématérialisées : organiser, sécuriser et satisfaire aux contrôles	8 novembre 2013	CLERMONT-FD	177,68 €
Organiser, déléguer, superviser les dossiers clients	4 novembre 2013	CLERMONT-FD	177,68 €
Monter un business plan	5 novembre 2013	CLERMONT-FD	177,68 €
La mission d'assistance à la création d'entreprise	14-15 novembre 2013	CLERMONT-FD	355,35 €
JURIDIQUE			
Missions auprès des groupes de sociétés : aspect juridique et pénal	19 décembre 2013	CLERMONT-FD	177,68 €
FISCALITE			
De la fusion à la TUP : Maîtriser fiscalement les restructurations	4 décembre 2013	CLERMONT-FD	177,68 €
Les sociétés civiles de gestion immobilière : intérêts et difficultés	9 octobre 2013	CLERMONT-FD	177,68 €
MANAGEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION			
Développer le chiffre d'affaires et le portefeuille clients du cabinet : 25 actions de marketing opérationnel	9 janvier 2014	CLERMONT-FD	177,68 €

***La formation est un investissement :
c'est aussi un devoir et une source de croissance !***

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE FORMATION

POUR LE PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE ET POUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE (Décret 2012-432 du 30/03/2012, Titre III, Chapitre II relatif au Code de Déontologie, art. 145-1 et Norme professionnelle de maîtrise de la qualité, NPMQ)	COMMISSAIRE AUX COMPTES (Arrêté du 19/12/2008)
• Consacrer au moins 120 heures par période suivie de trois ans, à sa formation professionnelle permanente ; • Dont au moins 20 heures chaque année ; • Pouvoir mesurer les activités de formation satisfaisant à cette exigence.	• 20h minimum au cours d'une année • 120h sur 3 années consécutives dont 60 h consacrées à l'audit et au CAC (formations homologuées). • Déclaration annuelle sur le portail de la CNCC avant le 31 mars de l'année suivante • Appréciation de ce suivi notamment lors du contrôle qualité.

Le principe des 120 heures avec un minimum de 20 heures par an pour le professionnel de l'expertise comptable, n'est inscrit ni dans le Code de déontologie ni dans la NPMQ qui fixent des principes. Ce sont des commentaires et des modalités d'application qui tirent leur origine de la norme sur la formation professionnelle continue de l'IFAC. Les mêmes quotas existent pour les commissaires aux comptes.

Plusieurs activités de formation peuvent être validées à la fois dans le cadre de votre obligation d'expert-comptable d'une part, et dans votre obligation de commissaire aux comptes d'autre part. Ainsi, un confrère ne doit pas nécessairement faire 240 h (120 h EC + 120 h CAC) pour satisfaire ces deux obligations.

Exemple de répartition :

Les 120 heures sur 3 ans CAC et EC peuvent être réparties comme suit :

- 60 h de formations homologuées CAC (voir liste sur site CNCC – certaines conférences de club y sont validées) ;
- 60 h EC réparties pour 30h de formations directes (mesurables et vérifiables) et 30h de formations indirectes.

Exemples de formations indirectes :

- rédaction d'articles, communications ou ouvrages techniques
- intervention en tant que formateur ou conférencier
- participation à des comités techniques professionnels, à des congrès ou colloques
- intervention dans le cadre des examens professionnels (conception de sujets, participation à un jury,...)

Il appartient au professionnel, en fonction des activités de son cabinet, d'effectuer les arbitrages nécessaires. L'effort de formation est constaté lors des contrôles de qualité effectués auprès des cabinets.

POUR LE COLLABORATEUR

COLLABORATEUR EC (Décret 2012-432 du 30/03/2012, Titre III, Chapitre II relatif au Code de Déontologie, art. 148, et Norme professionnelle de maîtrise de la qualité, NPMQ)	COMMISSAIRE AUX COMPTES (Arrêté du 19/12/2008)
L'expert-comptable s'assure que les collaborateurs auxquels il confie des travaux ont une compétence appropriée à la nature et à la complexité de ceux-ci, qu'ils appliquent les critères de qualité qui s'imposent à la profession et qu'ils respectent les règles énoncées aux articles...	Le commissaire aux comptes veille à la compétence de ses collaborateurs.

LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Chaque salarié, dès un an d'ancienneté, acquiert 20 h de droit à la formation individuel (DIF). Ces droits sont cumulables sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le salarié dispose de ce crédit d'heure pour développer, compléter et renouveler ses compétences professionnelles. Les formations de l'IFYC sont éligibles au DIF. Toutefois, les **parcours** de formation font l'objet d'un financement spécifique qui ne peut être cumulé avec un financement DIF même si les heures peuvent être déduites du compte DIF.

Mise en œuvre :

- L'employeur doit informer chaque salarié, des droits acquis
- Le salarié est à l'initiative des formations suivies dans le cadre du DIF

Thèmes prioritaires :

- Filière diplômante expertise comptable et commissariat aux comptes
- Spécialisations techniques et sectorielles
- Formations permettant d'améliorer le fonctionnement interne du cabinet
- Systèmes d'information et de communication

Portabilité du DIF :

La loi du 24 novembre 2009 a permis aux salariés quittant leur entreprise de garder dans certaines conditions, ses droits acquis au titre du DIF

La formation professionnelle est certes une obligation légale pour l'employeur, mais au-delà de ça, c'est également un outil de gestion des ressources humaines et un outil de développement stratégique essentiels au développement de votre cabinet.



I – Critères de prise en charge AGEFOS PME branche Experts-Comptables au titre des actions «catalogue»

1) PLAN DE FORMATION

Cabinets de 1 à 9 salariés :

Plafond annuel : en fonction du montant (prélèvement FPSPP et frais de gestion déduits) versé lors de la collecte :

- 1 à 999 € versés : 1 200,00 € HT par an/cabinet
- 1 000 à 2 999 € versés : 3 200,00 € HT par an /cabinet
- 3 000 à 4 999 € versés : 5 200,00 € HT par an /cabinet
- 5 000 € et plus versés : 6 500,00 € HT par an /cabinet

Prise en charge du coût pédagogique au coût réel plafonné à 20 € HT/heure/stagiaire.

Pour les cabinets de 10 salariés et plus relevant de l'interpro, ils se voient appliquer les critères de leur OPCA en région.

D'autres sources de financement peuvent également vous être proposées, suivant votre profil et votre projet. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous consulter ou à consulter votre OPCA.

2) DIF PRIORITAIRE (TOUTE TAILLE DE CABINETS)

Publics concernés : Salariés en CDI ayant 1 an d'ancienneté, appréciée au 1^{er} janvier de chaque année (pour les CDD, se référer à l'OPACIF).

Prise en charge du coût pédagogique sur la base d'un plafond de 12 € HT/heure/stagiaire pouvant se cumuler avec les 20 € HT du plan de formation pour les cabinets de 1 à 9 salariés.

Le DIF non prioritaire est pris en charge au titre du plan de formation.

Les thèmes en lien avec l'actualisation (sociale, fiscale et autres) ne sont plus financés dans le cadre du DIF mais sur le Plan de Formation.

II – Autres dispositifs de formation

1) PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Dispositif permettant de financer les parcours labellisés (pour plus de détails nous consulter ou consulter votre OPCA).

Publics concernés : Salariés en CDI répondant à certaines conditions (voir AGEFOS PME).

Objectifs :

- Diplôme ou titre à finalité professionnelle (Etat ou enregistré au RNCP)
- Formations permettant d'accéder aux fonctions d'assistant (coefficient 220), d'assistant confirmé (coefficient 260) de cadre (coefficient 330) de cadre confirmé (coefficient 385)
- Parcours jeunes experts-comptables,
- Master spécialisé gestion patrimoine.

Formation en alternance, 40 heures minimum sur 36 mois maximum.

Prise en charge sur la professionnalisation, le solde éventuel sur le plan, sur la base d'un forfait de 9,15 € HT par heure stagiaire.



Possibilité d'articuler avec du DIF (minimum 20 h), mais toujours sur la base du forfait de 9,15 € (sauf pour les parcours jeunes experts-comptables, consulter AGEFOS PME).

2) Contrat de professionnalisation

Publics concernés :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, qui peuvent compléter leur formation initiale.
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits au Pôle Emploi.

Formations financées :

Le contrat de professionnalisation doit permettre l'accès à une qualification professionnelle :

- Diplôme ou titre à finalité professionnelle (Etat ou enregistré au RNCP), certificat de qualification professionnelle,
- Formation reconnue dans la classification d'une convention collective nationale de branche ou permettant d'accéder aux fonctions d'assistant (coefficient 220), d'assistant confirmé (coefficient 260), de cadre (coefficient 330) et de cadre confirmé (coefficient 385).

Prise en charge sur la base d'un forfait = 9,15 € HT/heure/stagiaire porté à 15 € HT pour les publics prioritaires (jeunes de moins de 26 ans sans qualification, bénéficiaires des minimums sociaux, personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion).

N'hésitez pas à consulter votre Conseiller AGEFOS PME pour toute information complémentaire ou en allant sur leur site : <http://www.agefos-pme-auvergne.com/>

III - Critères de prise en charge pour les dirigeants non-salariés

Les professionnels libéraux sont assujettis à une cotisation forfaitaire qui est prélevée directement par l'URSSAF et reversée au FIF-PL (Fonds Interprofessionnels de Formation des Professionnels Libéraux).

Grâce à cette contribution, ils peuvent prétendre au financement de leur formation par le FIF-PL créé sur l'initiative des organisations professionnelles, membres de l'UNAPL.

Le montant annuel par professionnel est plafonné et voté chaque année.

Le formulaire de demande de prise en charge doit être complété et adressé **impérativement avant le dernier jour de la formation**, accompagné des pièces suivantes :

- convention de stage établie par IFYC (à demander lors de votre inscription)
- programme détaillé de la formation fourni par IFYC
- photocopie de l'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF)
- relevé d'identité bancaire

Faire une demande d'entente préalable de prise en charge au FIF-PL :

- par téléphone au 01 55 80 50 00
- par courrier : FIF-PL – 104, rue de Miromesnil – 75384 PARIS Cedex 8
- par Internet : www.fifpl.fr

A l'issue de la formation, IFYC vous délivrera une facture acquittée et une attestation de présence qui vous permettront d'obtenir le remboursement du FIF-PL.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre l'IFYC et le client dans le cadre des prestations de formation proposées par l'IFYC. Pour toute demande ou réclamation, le client peut adresser un courrier à l'adresse suivante : IFYC – Parc Technologique de la Pardieu
9 rue Patrick Depailler – 63063 Clermont-Fd Cedex 1
Mail : mcарvalho@auvergne.experts-comptables.fr et asrichard@auvergne.experts-comptables.fr

2 – INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se faire :

- Par courrier en nous retournant le bulletin d'inscription disponible dans notre catalogue
- Via notre portail : <http://portailirf.cfpc.net/O63/> en se munissant de l'identifiant et du mot de passe envoyés par mail.

Toute inscription ne sera considérée définitive que si elle est accompagnée de son règlement ou de la copie de la demande de gestion d'action que le client aura adressée à son OPCA, obligatoirement avant la tenue du séminaire. Aucune inscription ne sera validée avant réception de son règlement.

Pour toute inscription parvenue à l'IFYC moins de 8 jours avant la date de la formation, l'IFYC ne pourra garantir la fourniture de la documentation pour le jour de la formation, compte tenu des délais de commandes et de livraisons des concepteurs.

En revanche, l'IFYC s'engage à envoyer aux participants à l'issue de la formation le support directement à son cabinet et dans les meilleurs délais au frais du participant.

Le support est remis à titre personnel et ne pourra être reproduit sans autorisation.

3 – CONDITIONS TARIFAIRES

Formation Intra : à la demande du client, l'IFYC établit un devis pour les prestations de formation demandées sur lequel il précise la nature de la prestation.

Formation Catalogue : tous nos tarifs sont indiqués en euros hors taxes et comprennent : le coût pédagogique, le coût du support et les frais annexes hors déjeuner.

Le déjeuner est facturé 20 € HT en sus. Si le client ne souhaite pas participer au déjeuner, il doit l'indiquer à l'IFYC dans un délai de **48h à réception de sa convocation**, sans quoi il lui sera facturé.

Tous les prix affichés sont valables pour les dates annoncées et peuvent faire l'objet d'une réévaluation annuelle.

Inscription Tardive : pour toute inscription intervenant à moins de 5 jours de la date du début de la formation, un surcoût de 5 € HT sera facturé au client. Ce surcoût correspondant à la commande tardive du support participant ainsi qu'à la livraison.

4 – FORMULES PROPOSÉES

- Experts-Comptables et Commissaires aux comptes : 5 journées de formation pour le prix de 3 !

Lorsque le client achète trois journées de formation dans le catalogue de l'IFYC, deux journées de formation lui sont offertes parmi les séminaires proposés ci-dessous. Ainsi trois (3) journées de formation sont facturées au tarif catalogue ; et les deux (2) journées gratuites pour le client, sont intégralement prises en charge dans le cadre du partenariat entre l'IFYC et l'AGEFOS PME Auvergne.

Pour la campagne 2013-2014, les thèmes sélectionnés sont les suivants :

- Loi de Finances 2014
- Actualisation en droit des sociétés
- Actuel 2013 – Commissaires aux Comptes

Les trois (3) journées payantes peuvent se dérouler avant ou après les journées gratuites.

Dans le cadre de la gratuité, ces journées de formation ne devront pas faire l'objet de demande de gestion d'action auprès d'AGEFOS PME Auvergne.

Au cours de la campagne de formations, toute inscription annulée par le cabinet ou tout séminaire annulé par l'IFYC devra être remplacé afin de conserver le bénéfice des deux journées gratuites.

A défaut le ou les séminaires choisis à titre gratuit seront facturés au cabinet.

- Collaborateurs : pour toute journée de formation achetée au tarif catalogue, les suivantes seront facturées 215 € HT. Cet abattement concerne uniquement les formations dédiées aux collaborateurs et qui font l'objet d'une rubrique spécifique dans le catalogue.

5 – PAIEMENT DE LA PRESTATION

Si le paiement est effectué par le client : il est impératif de joindre lors de la demande d'inscription le règlement à l'ordre de l'IFYC. **Aucun avoir ne sera réalisé par l'IFYC dans le cas d'un changement de financement. Une facture acquittée sera délivrée au client afin qu'il obtienne une prise en charge auprès de son OPCA.**

Si le paiement est effectué par un OPCA : en même temps que la demande d'inscription auprès de l'IFYC, **il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont il dépend et de transmettre une copie à l'IFYC.**

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'IFYC dans les délais prévus, s'il n'est pas obtenu, ou si encore l'OPCA refuse le paiement postérieurement à la réalisation de la formation et quelle qu'en soit la cause, l'IFYC facturera le client et lui réclamera directement les sommes dues au titre de la commande.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, seule la différence entre le montant prévu par la commande et celui de la prise en charge sera réclamé au client.

Le client, à la charge duquel est mis tout ou partie des sommes dues au titre de la commande, devra régler dans les trente jours (30) la facture correspondante.

Concernant les formations e-learning, **aucune subrogation après de votre OPCA ne pourra être effectuée.** Dès règlement de l'inscription, une facture acquittée sera délivrée au client afin qu'il obtienne une prise en charge auprès de son OPCA.

6 – CONVOCATION

Chaque participant recevra une convocation par mail comprenant toutes les précisions utiles 8 jours avant la tenue de chaque session.

7 – HORAIRES

Sauf information particulière dans la convocation, nos actions de formation commencent le premier jour à 9 heures et se terminent en principe vers 18 heures (selon l'animateur).

Pour le profit de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter ces horaires.

8 – CONDITIONS D'ANNULATION - REPORT

- Annulation d'une action : Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session (inférieur à 7) ou dans le cas d'une indisponibilité de l'animateur, l'IFYC se réserve la possibilité d'ajourner une formation et d'informer les participants au plus tard huit (8) jours avant la tenue de la session. L'IFYC remboursera dans les meilleurs délais les sommes versées au moment de l'inscription.

- Désistement, absence exceptionnelle : Toute demande d'annulation d'une inscription ne donnera lieu à un remboursement intégral que si celle-ci nous parvient **8 jours avant** la date du séminaire et **par écrit (courrier ou mel)**. **Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra intervenir, les frais d'inscription seront facturés. Toute absence non signalée entraînera la totalité de la facturation.** En cas d'absence ou d'abandon en cours de séminaire, le montant des frais de formation demeure exigible.

- Report : Du fait de l'IFYC, la recherche de la bonne composition des groupes et le respect de la qualité de la prestation peut nous amener à proposer des modifications de dates.

9 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

A l'issue de la journée de formation, le stagiaire recevra une attestation de formation qu'il devra conserver.

L'IFYC transmettra, par courrier au cabinet, une facture ayant valeur de convention simplifiée ainsi qu'une attestation de présence du stagiaire.

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur. Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation organisée par l'IFYC. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

1. Dispositions générales

Le présent règlement s'applique à tous les participants. Chaque participant est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il participe à une formation dispensée par l'IFYC.

Toute personne en formation doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

2. Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de la formation, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux participants sont celles de ce dernier règlement.

3. Discipline, tenue et comportement

Les participants sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de formation et dans l'ensemble des locaux.

Il est interdit aux participants de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme de formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Il est interdit aux participants d'introduire et de consommer de la drogue. Tout contrevenant sera exclu définitivement de l'IFYC et les autorités de police saisies.

Il est demandé de ne pas téléphoner ni recevoir d'appels dans les salles de formation.

Afin de ne pas perturber les formations, les messages extérieurs à destination d'un participant sont notés par le secrétariat de l'IFYC et sont transmis au moment de la pause.

Dans les salles, des corbeilles à papier sont mises à disposition. Leur utilisation permet de respecter les règles élémentaires de propreté.

4. Horaires, absences et retards

Une salle de formation est affectée pour des horaires déterminés.

Les horaires de la formation sont fixés par l'IFYC et portés à la connaissance des participants à l'occasion de la transmission de la convocation de formation. Les participants sont tenus de respecter ces horaires.

En cas de retard, le participant doit prévenir l'IFYC par téléphone avant le démarrage de la formation afin que l'animateur organise au mieux sa formation. A son arrivée, il passera par l'accueil de l'IFYC pour avvertir de sa présence.

Tout retard devra demeurer exceptionnel.

Aucun motif ne saurait justifier des retards répétés ; il appartient aux participants de prendre des dispositions pour respecter l'organisation de la formation, l'animateur et le groupe.

L'IFYC est dégagé de toute responsabilité en cas d'absence non autorisée.

5. Accès aux locaux

Les locaux sont ouverts au public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. En dehors de ces horaires, aucune personne ne doit être présente dans les bureaux ou salles de formation sauf accord préalable du responsable de l'IFYC. L'accès aux salles autres que celle attribuée à la formation ainsi qu'aux bureaux des services administratifs est interdit.

Sauf autorisation expresse, les participants ayant accès à l'organisme pour suivre leur formation ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux participants.

Les participants auront accès au moment des pauses fixées à la distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

Il est recommandé aux utilisateurs des locaux de veiller à la fermeture des fenêtres, portes, des lumières à la fin des formations et au moment des

pauses déjeuners, et de vérifier que les appareils éventuellement utilisés soient en position arrêt.

6. Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à l'IFYC. Conformément à l'article R 6342-3 du code du travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

La responsabilité civile de chacun est engagée pour tous les dégâts causés aux locaux, aux matériels et aux personnes.

7. Utilisation des machines et du matériel

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. Pour toute dégradation, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

Lorsqu'un matériel pédagogique (livre, revue, ...) confié à un participant ne peut être rendu par ce dernier, le remboursement de la valeur d'achat sera réclamé.

Il est strictement interdit de déplacer tout matériel sans autorisation de l'animateur ou du secrétariat.

Le photocopieur de l'IFYC est réservé exclusivement aux animateurs et au secrétariat, afin d'assurer la reproduction des documents destinés aux formations de l'IFYC.

La législation interdit la duplication des logiciels, vidéos ou autres supports pédagogiques. En cas de non-respect, la responsabilité du participant ou de l'animateur sera engagée.

8. Responsabilité de l'IFYC en cas de vols ou endommagement de biens personnels des participants

L'IFYC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les participants dans son enceinte (salle de formation, locaux administratifs, patio, ...)

L'IFYC décline toute responsabilité quant aux effets personnels (sac, portable, ...) laissés dans les salles. L'animateur peut demander au secrétariat de l'IFYC de fermer la salle lors de la pause déjeuner.

9. Organisation pédagogique

Concentré dans le temps, le séminaire doit favoriser une formation professionnelle rapide ou une mise à jour de connaissances. Les animateurs chercheront à favoriser l'acquisition d'une méthodologie d'approche, la conception, le traitement et la résolution des problèmes concrets du cabinet. L'efficacité du séminaire nécessite une participation constante et active des participants.

Le séminaire est mis en place sous la responsabilité de l'IFYC. La préparation, la mise en œuvre du séminaire et de la coordination entre les différents partenaires (participants, animateurs et cabinets) ainsi que la liaison administrative avec les participants, les animateurs et les différents organismes (cabinets, OPCA, CRO, CRCC) sont à la charge du secrétariat de l'IFYC.

10. Sanction

Tout agissement fautif d'un participant, en particulier tout acte de nature à porter atteinte à la sécurité ou à troubler le bon fonctionnement de l'organisme de formation et, toute infraction au présent règlement, peut faire l'objet d'une sanction, pouvant éventuellement affecter, immédiatement ou non, sa présence dans l'organisme de formation.

Selon la nature et les circonstances des agissements ou de l'acte, la sanction susceptible – dans le cadre s'il y a lieu, des dispositions légales et réglementaires en vigueur – d'être appliquée par la direction au participant sera, selon les données du cas particulier, l'une des sanctions ou mesures suivantes :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Cette décision ne sera prise qu'après information préalable de l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications.

11. Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1^{er} juin 2012.



à retourner à l'IFYC rempli avec précision (et accompagné du document adéquat)
 Parc Technologique La Pardieu – 9 rue Patrick Depailler – 63063 CLERMONT-FD cedex 1
 Tél. : 04 73 28 55 55 – Fax : 04 73 28 95 95

Numéro d'existence : 83 63 00602 63 – Siret : 333 212 116 00029

Cabinet : Effectif : ☐ + 10 ☐ -10
 Adresse :
 Tél Fax
 Nom, Prénom du responsable :

Nom et Prénom :	
Adresse mail (impérative pour envoi de la convocation) :	
Statut du participant : ☐ Salarié (financement employeur) ☐ TNS (financement propre) ☐ Stagiaire	
SEMINAIRES & DATES	Prix net HT
.....	
.....	
.....	

Uniquement pour les Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes : pour 3 journées de formation suivies, veuillez sélectionner ci-dessous 2 journées de formation gratuites.

Loi de Finances 2014 ☐ 24/01/14 (63) ☐ 29/01/14 (15) ☐ 29/01/14 (43)	GRATUIT
Actualisation en droit des sociétés ☐ 17/02/14 ☐ 18/02/14 ☐ 19/02/14	GRATUIT
Actuel 2013 ☐ 5/11/13 (15) ☐ 6/11/13 (43) ☐ 6/11/13 ☐ 7/11/13 (03) ☐ 10/12/13 ☐ 7/01/14	GRATUIT

à Total HT :
 le TVA (19.6%) :
 SIGNATURE ET CACHET OBLIGATOIRES **TOTAL HT :**

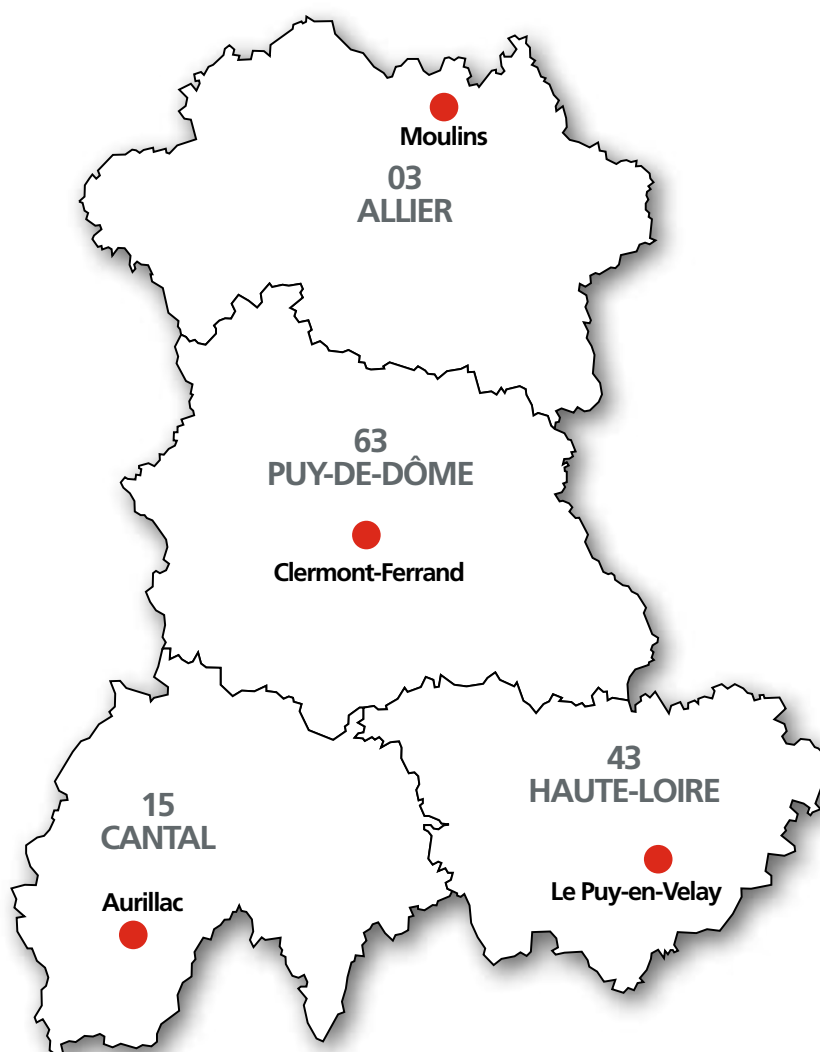
La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente ainsi que du règlement intérieur de l'IFYC, exposé en page 22 et 23 de ce catalogue.

☞ Formation financée par le cabinet ☞ Financement de tout ou partie de la formation : - par le FIFPL (dirigeants non salariés),	Règlement obligatoire à l'inscription ☐ Par chèque à l'IFYC ☐ Par virement (cocher le mode de règlement choisi)
☞ Prise en charge de la formation par un organisme : - AGEFOS (+10 et -10 salariés) - OPCALIA (+10 salariés)	Pas de règlement à IFYC, mais bulletin d'inscription accompagné du double de la demande de prise en charge faite impérativement avant le stage.
N° adhérent obligatoire : Nom et adresse de l'organisme : Tél. : Fax. :	

FACTURE TENANT LIEU DE CONVENTION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE
 vous seront délivrées à l'issue de la formation.

VOS FORMATIONS

2013
2014



9, rue Patrick Depailler - La Pardieu
63063 Clermont-Fd Cedex 1
Tél. 04 73 28 55 55 - Fax 04 73 28 95 95

